Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Décembre 2020
N°207

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Décembre 2020 – Janvier 2021

Samedi **12 décembre 2020**, Place du Souvenir : Vente de sapins – Animations de Noël
Mardi 15 décembre 2020, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 08 janvier 2021 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 19 janvier 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Horaires - Noël et Nouvel An : Mairie et Agence Postale Communale

La Mairie et l'Agence Postale Communale seront ouvertes de 11h00 à 12h30 et de **15h00 à 16h30**
jeudi 24 décembre 2020 et
jeudi 31 décembre 2020.

REPAS DE NOËL DES AINÉS

Au vu du contexte sanitaire actuel, le traditionnel repas de Noël des Ainés ne pourra être organisé sous sa forme habituelle à la salle des fêtes.
Par conséquent, les **« PANIERS REPAS »** seront livrés à domicile par les membres du Conseil Municipal et les bénévoles **le dimanche 13 décembre 2020 entre 10h30 et 11h30**, environ.

(De gauche à droite)
Madame Marie-José FREMY – 4ème Adjointe
Monsieur Jacky MOSSER – 1er Adjoint
Madame Marie-Laure STOFFEL – Maire, Vice-Présidente de Colmar Agglomération
Monsieur Jean-Luc ECKERLEN – 3ème Adjoint
Madame Nadège HOFFMANN – 2ème Adjointe

Madame le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et l'ensemble du personnel communal réitèrent leurs chaleureuses félicitations à notre Sénateur, Monsieur Christian KLINGER et lui souhaitent pleine réussite et épanouissement dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2020

ELECTION DU MAIRE

Madame Marie-Laure STOFFEL a été proclamée maire de la Commune de Houssen à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 adjoints ;
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le **Conseil Municipal DECIDE** la création de 4 postes d'adjoint au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Les candidats aux fonctions d'adjoint au maire figurant sur la liste conduite par Jacky MOSSER ont été proclamés adjoints à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.
Il s'agit de :

- **MOSSER Jacky, 1er Adjoint**

Délégué aux finances, aux bâtiments communaux, aux travaux de voirie et réseaux, aux commissions de sécurité des ERP/IGH. A ce titre, il aura en charge, notamment, les questions relatives aux finances, aux bâtiments communaux et aux visites des commissions de sécurité.

- **HOFFMANN Nadège, 2ème Adjoint**

Déléguée aux manifestations publiques. Elle sera en charge, notamment, de l'organisation des différentes manifestations publiques (fête de Noël des personnes âgées, fête paysanne, ….) et de l'animation des travaux de la commission fêtes et cérémonies ainsi que de la Commission Jeunesse.

- **ECKERLEN Jean-Luc, 3ème Adjoint**

Délégué aux espaces verts, à l'urbanisme et aux personnes âgées. Il sera en charge, notamment, du suivi de la gestion et de l'entretien des espaces paysagers communaux et de la commission d'urbanisme ainsi que des questions relatives aux personnes âgées.

- **FREMY Marie-José, 4ème Adjoint**

Déléguée aux affaires scolaires et sociales ainsi qu'à l'animation et la coordination de la vie associative locale. A ce titre, elle aura en charge, notamment, les questions relatives aux affaires scolaires, sociales et associatives.

DESIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DES FINANCES

Attributions : Affaires économiques – Impôts, taxes et contributions diverses – Budgets primitifs et supplémentaires – Comptes administratifs.

Membres :
- STOFFEL Marie-Laure (Présidente)
- MOSSER Jacky (Rapporteur)
- KLINGER Christian
- BADER Jean-Philippe
- BAUMANN Sophie
- HERZOG Michèle
- HIERHOLTZER Laetitia
- REIS Caroline
- KREM-HOCHDOERFFER Gérard
- FREMY Marie-José.

COMMISSION D'URBANISME

Attributions : Aménagement de l'espace rural et urbain – Cadastre, bâtiments communaux, matériels divers, assainissement, adduction d'eau, gaz, branchements divers, voirie, chemins ruraux, environnement, cimetière. La commission pourra être formée de sous-commissions en fonction de la nature des dossiers.

Membres :
- STOFFEL Marie-Laure (Présidente)
- ECKERLEN Jean-Luc (Rapporteur)
- MOSSER Jacky
- BAUMANN Sophie
- TORNOW François

- KLINGER Christian
- MARSCHALL Cyril
- GELLY Cédric
- KREM-HOCHDOERFFER Gérard
- KOEHLER Nathalie
- HOFFMANN Nadège
- HIERHOLTZER Laetitia
- FREMY Marie-José
- REIS Caroline.

COMMISSION DES CALAMITES AGRICOLES

Membres : - ECKERLEN Bernard
- MARSCHALL Cyril.

COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le Code électoral, articles L19 et R7, prévoit que la Commission de contrôle des opérations électorales est composée d'un conseiller municipal titulaire, d'un conseiller municipal suppléant (excepté maire ou adjoint) prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Préfet, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Titulaire : BADER Jean-Philippe
Suppléant : BAUMANN Sophie.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1414-2, L1411-5 et D1411-3 à D1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

DECIDE D'ELIR les membres suivants :

Président de droit : STOFFEL Marie-Laure, Maire

Titulaires : - HERZOG Michèle
- MOSSER Jacky
- HIERHOLTZER Laetitia

Suppléants : - KLINGER Christian
- FREMY Marie-José
- REIS Caroline.

JURY DE CONCOURS

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1414-2, L1411-5 et D1411-3 à D1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

DECIDE D'ELIR les membres suivants :

Président de droit : STOFFEL Marie-Laure, Maire

Titulaires : - HERZOG Michèle
- MOSSER Jacky
- HIERHOLTZER Laetitia

Suppléants : - KLINGER Christian
- FREMY Marie-José
- REIS Caroline.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1414-2, L1411-5 et D1411-3 à D1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

DECIDE D'ELIR les membres suivants :

Président de droit : STOFFEL Marie-Laure, Maire

Titulaires : - HERZOG Michèle
- MOSSER Jacky
- HIERHOLTZER Laetitia

Suppléants : - KLINGER Christian
- FREMY Marie-José
- REIS Caroline.

DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Titulaire : - FREMY Marie-José
Suppléant : - REIS Caroline.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES

- STOFFEL Marie-Laure (Présidente)
- HOFFMANN Nadège (Rapporteur)
- HERZOG Michèle
- REIS Caroline
- FREMY Marie-José
- KLINGER Christian
- TORNOW François
- KOEHLER Nathalie
- ECKERLEN Jean-Luc.

COMMISSION JEUNESSE

- STOFFEL Marie-Laure (Présidente)
- HOFFMANN Nadège (Rapporteur)
- HERZOG Michèle
- REIS Caroline
- BAUMANN Sophie
- KOEHLER Nathalie
- TORNOW François.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts des différents établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et organismes extérieurs au sein desquels la commune est représentée,
CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune de Houssen au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et organismes extérieurs précités,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la plupart de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,
Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale et aux organismes extérieurs.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la commune pour siéger au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et organismes extérieurs précités ;
DESIGNE A L'UNANIMITE les représentants de la commune, au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et organismes extérieurs, suivants :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE CA

- KLINGER Christian
- MOSSER Jacky.

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN (BRIGADE VERTE)

Titulaire : - ECKERLEN Jean-Luc
Suppléant : - KLINGER Christian.

SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS

Titulaire : - ECKERLEN Bernard
Suppléant : - MARSCHALL Cyril.

SYNDICAT MIXTE DE L'ILL

Titulaire : - ECKERLEN Bernard
Suppléant : - ECKERLEN Jean-Luc.

SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Délégués :

- KLINGER Christian
- STOFFEL Marie-Laure.

SYNDICAT DE GESTION DU PARC A GRUMES D'ANDOLSHEIM
Titulaire : - ECKERLEN Jean-Luc
Suppléant : - FREMY Marie-José.

SYNDICAT MIXTE DES EMPLOYEURS FORESTIERS DE COLMAR, ROUFFACH ET ENVIRONS
Titulaire : - ECKERLEN Jean-Luc
Suppléant : - FREMY Marie-José.

SYNDICAT VITICOLE DE COLMAR
Titulaires : - KLINGER Christian
- BADER Jean-Philippe
Suppléant : - GELLY Cédric.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES A KUNHEIM (SYMAPAK)
Délégué : - ECKERLEN Jean-Luc.

GRAND PAYS DE COLMAR
Délégués Titulaires : - KLINGER Christian
- STOFFEL Marie-Laure
Délégué Suppléant : - HERZOG Michèle.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) COLMAR RHIN VOSGES
Délégués Titulaires : - KLINGER Christian
- STOFFEL Marie-Laure
Délégués Suppléants : - HIERHOLTZER Laetitia
- MOSSER Jacky.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ADAUHR-ATD
Représentant titulaire : - STOFFEL Marie-Laure
Représentant Suppléant : - KLINGER Christian.

PERMIS POIDS LOURDS – SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE HOUSSEN
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de participer au financement de la formation pour l'obtention du permis poids lourds afin d'optimiser les possibilités d'intervention des sapeurs-pompiers du corps local.
La commune a été identifiée par le groupement territorial comme bénéficiaire d'une subvention pour le permis C de Monsieur Jérôme HUTH sapeur-pompier volontaire.
Le tarif négocié par le SDIS auprès de l'auto-école WANTZ de Cernay s'élève à 1 191,00 €.
La subvention versée par le SDIS sera de 397,00 €.
Après réflexion, le Conseil Municipal
DECIDE de participer au financement de la formation à l'obtention du permis poids lourds de Monsieur Jérôme HUTH à hauteur de la moitié de la somme restant à payer après déduction de la subvention du SDIS (soit 794,00 € /2 = 397,00 €) :

- sous réserve :
  - de la prise en charge de la moitié de la somme restant à payer après déduction de la subvention du SDIS (soit 397,00 €) par le sapeur-pompier concerné,
  - et de l'engagement dans le corps du sapeur-pompier bénéficiaire pour une période de 5 ans à compter de l'obtention du permis poids lourds. A défaut de respect de cet engagement, la commune exigera du sapeur-pompier le remboursement de la somme financée au prorata des années d'engagement non effectuées dans le corps.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Septembre	Octobre	Novembre
Femmes	40	41	42
Hommes	56	58	55
Total	96	99	97
Demandeurs d'emploi indemnisés	75	75	79
Demandeurs d'emploi non indemnisables	21	24	18

Pensez à déneiger votre trottoir et l'accès à votre boîte aux lettres

Pour la sécurité de tous, petits et grands, les habitants de la commune sont invités, comme chaque année, à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, pour éviter tout risque d'accident en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir du sable, ou du sel, par exemple.

Merci pour votre civisme !

Calendrier des Sapeur-Pompiers

Dès que les conditions sanitaires le permettront, les Sapeurs-Pompiers de Houssen viendront sonner chez vous à l'occasion de la vente de leur calendrier 2021.

Merci de leur réserver un accueil chaleureux !

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE : APPEL

Les personnes âgées vivant seules, ainsi que les personnes handicapées peuvent s'enregistrer en Mairie afin d'être intégrées dans le dispositif d'alerte et d'urgence qui leur apportera conseil et assistance en cas de conditions climatiques extrêmes (froid ou canicule), ou de risques sanitaires.

BOÎTE À LIRE

L'armoire à livres « La boîte à lire » est installée à l'extérieur, sous le perron de la Mairie.
Il s'agit d'un système d'échange gratuit, fondé sur le civisme et le partage, aussi, merci d'en prendre soin !

Rattrapage de la collecte des « bio déchets »

Le samedi **26 décembre 2020** étant férié, la collecte des « bio déchets » se fera le :
Lundi 28 décembre 2020 (à partir de 04h30, et toute la journée)

LIONS CLUB COLMAR PETITE VENISE

Le Lions Club Colmar Petite Venise organise, du 1er au 15 décembre prochain, une collecte de produits essentiels alimentaires et d'hygiène au profit des sans-abris dans le secteur de Colmar.
Un carton de collecte sera à disposition en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.
Les aliments et produits d'hygiène seront distribués avant Noël par le Lions Club et l'Ordre de Malte, lors des maraudes habituelles de cette association.

Les produits recherchés sont les suivants :
ALIMENTAIRE :
Compotes en gourde, soupes et pâtes instantanées en bol, chocolat instantané, lait en poudre entier, café en dosettes instantané, sucre en poudre en dosettes, croquettes pour chiens.

NON ALIMENTAIRE :
Vêtements hommes (jeans, chaussettes, caleçons, slips, t-shirts, pull, vestes, baskets/chaussures, propres et lavés, jogging, bonnets, gants, écharpes), des couvertures, des sacs de couchage et tapis de sol, des mouchoirs en paquets individuels et des produits d'hygiène (savon, gel douche, serviettes hygiéniques, brosse à dents, dentifrice,…).

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOLIDARITE

Changement de date

Animation de Noël

Samedi 12 décembre 2020

Place du Souvenir de 14h00 à 18h00

Nous restons toujours confiants et optimistes pour vous proposer dans une ambiance chaleureuse un peu de magie de Noël.

Avec une vente de sapins Nordmann organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers

des sapins de 1m à 2,50m

Avec nos artisans locaux qui vous proposeront des produits festifs et décoratifs

des bredalas, de la décoration,

des idées cadeaux, de l'artisanat

Sans oublier le passage du Père Noël vers 15h30

…l'église sera ouverte : pour sa crèche et pour l'élan de solidarité au travers du point de collecte « Boîte de Noël pour les plus démunis »

L'ensemble devra répondre aux contraintes sanitaires : port du masque, respect du sens de circulation, utilisation du gel désinfectant, …

Si les conditions devaient venir à se dégrader, cette manifestation risquerait d'être annulée

Elan de solidarité à Houssen grâce au Conseil de Fabrique

Samedi 12 Décembre 2020 à partir de 14H lors de l'animation de Noel
Point de collecte à l'église

Préparer une boite-cadeau à destination d'une personne démunie…Du chocolat, des gants, un livre, un petit mot, le tout calé dans une boîte à chaussures
Veuillez préciser le destinataire du cadeau : homme, femme, enfant
Venez le samedi 12 décembre pour déposer votre don et voir l'animation de Noël à Houssen
On compte sur vous
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Edith au 06 88 43 01 78

ASSOCIATION MANNE EMPLOI

- Depuis 31 ans, Manne Emploi propose des services aux PARTICULIERS (*), aux COLLECTIVITES LOCALES, aux ENTREPRISES à un tarif attractif et sans engagement :
  - **Nettoyage, repassage, lavage des vitres,**
  - **Assistante en périscolaire et crèches,**
  - **Entretien des espaces verts avec vos outils <u>ou</u> avec les outils de Manne Emploi,**
  - **Evacuation des déchets verts,**
  - **Aide au déménagement,**
  - **Petite manutention,**
  - **Déneigement,**
  - **Aide cuisine, plonge, ...**

(*) Crédit d'impôt 50% pour les particuliers : conformément à la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, vous pouvez bénéficier d'un **remboursement** du Trésor Public équivalent à la moitié des sommes engagées pour la réalisation de votre service à la personne (ménage, jardinage). À partir de janvier 2017, les dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôt pour tous les contribuables sans exception.

- **<u>VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI</u>**
  - Vous recherchez une activité rémunératrice dans les domaines d'activité cités ci-dessus,
  - Le domaine des services vous intéresse, nous avons des missions à vous proposer autour de chez vous,
  - Nous vous accompagnons et vous aidons dans vos démarches pour retrouver un emploi stable et durable : définition de votre projet professionnel, formations, ateliers divers (informatique, gestion personnelle, mobilité…), conseils, cours de français langue étrangère et d'intégration, etc….
  - Contactez MANNE EMPLOI pour faire partie de nos équipes

MANNE EMPLOI - 23A rue du Galtz - COLMAR

<u>03.89.24.96.84</u>

accueil@manne-emploi.fr

www.manne-emploi.fr

SIRET : 354 053 233 000 20 NAF : 7830Z

Le Maire, Marie-Laure STOFFEL,
les Adjoints, le Conseil Municipal
ainsi que l'ensemble du personnel
communal vous souhaitent de
Joyeuses Fêtes de fin d'année !